



Comment accueillir un archer handicapé sur un concours valide ?

De nos jours, de plus en plus de personnes en situation de handicap choisissent le tir à l'arc pour toutes les qualités que nous lui connaissons. Un nombre croissant de clubs effectuent les démarches nécessaires pour accueillir ces archers dans les meilleures conditions possibles, ce qui est un grand pas vers leur intégration. Néanmoins, l'ouverture des concours valides aux archers Handisport reste un point d'achoppement, essentiellement dû à un manque de communication sur le sujet.

Voici un résumé de ce qu'est le Handisport dans le cadre du tir à l'arc :

Il existe douze catégories de handicaps en Championnat de France de tir à l'arc et deux catégories en Coupe de France avec quatre distinctions d'âge : juniors un, juniors deux, seniors et vétérans.

Parmi ces douze catégories, cinq tirent dans les mêmes conditions que les archers valides. Pour les sept autres, le tir se pratique soit dans les conditions des cadets pour le Championnat de France ou sur blason de soixante et à une distance de 10 mètres pour les Coupes de France lors des concours salle.

Pour les tirs en extérieur, les distances s'échelonnent de 15 mètres pour les Coupes de France, 20 mètres pour les juniors un, 30 et 50 mètres en Fédéral. Les catégories supérieures tirent selon les règles du FITA. Vous trouverez en annexe le détail de ces informations.

Un autre point important, les archers malvoyants occupent le même poste de tir pendant toute la durée du concours car la potence qui leur sert de viseur ne peut pas être déplacée pendant les tirs.

Partage d'une expérience commune...

Les archers de la Digue reçoivent le team Handisport de Saint-Herblain



Trois questions aux présidents des deux clubs

Comment avez-vous vécu les premiers contacts handis-valides avant le concours ?

Les premiers échanges lors des inscriptions ont été un peu délicats par une méconnaissance du mandat du concours de Montaigu. Un contact téléphonique a permis d'éclaircir les possibilités d'avoir tous les archers sur le même pas de tir comme nous savons le faire. Nous avons toujours eu quelques archers Handisport mais cette année nous avons fait le nécessaire pour en accueillir plus.

Le premier contact fut compliqué à cause du manque d'information sur la monopolisation de 4 pas de tir pour seulement 4 archers au lieu de 8. Mais dans un second temps, la présidence du club est revenue vers nous et par le dialogue nous avons pu trouver un point d'entente pour nos 7 archers en réunissant les 2 potences sur le même pas de tir et faire bouger les fauteuils entre les vagues pour libérer la place.

Comment s'est passé le concours ?

Aucun problème sur notre organisation. Le corps arbitral avait été prévenu de la présence des archers de l'Handisport sachant que nous n'avons pas modifié notre disposition habituelle. Un échange avec les responsables était organisé à la fin du concours, ce qui a permis de mieux se connaître malgré le timing.

Assez effrayant car pour la plupart des archers handi c'était une première de se retrouver confrontés à autant d'archers valides. La peur du regard des autres, notamment sur leurs performances. Mais en voyant les valides faire eux aussi des pailles, ils se sont tous plus détendus.

Seriez-vous prêt à retenter l'expérience ?

Nous allons même ajouter un troisième départ le samedi à 18h00 ce qui permettra de proposer plus de places sur notre concours qui aura lieu début octobre comme les autres années.

Avec plaisir, car cette expérience leur a tous donné envie de recommencer ce type de challenge et d'augmenter leurs performances. Cette mixité handi-valide est ultra bénéfique et valorisante pour eux.